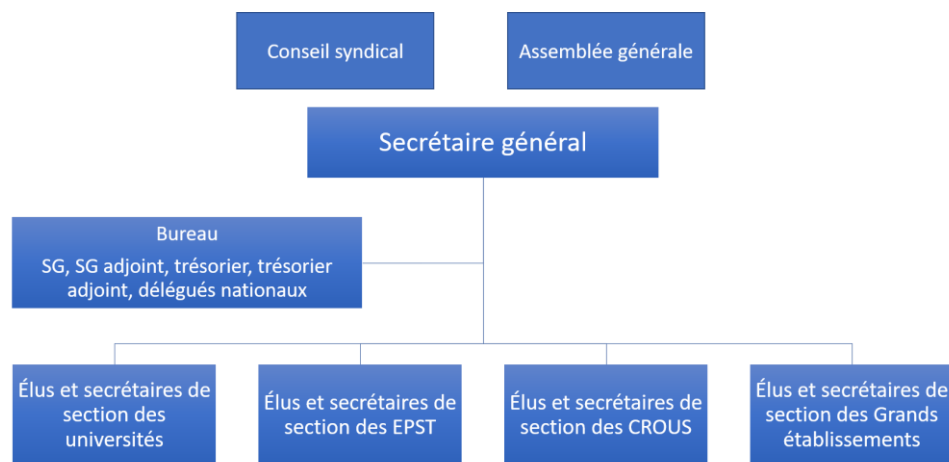


Une direction démocratique, collégiale et plurielle représentative des personnels de l'ESR



Un syndicat présent dans les instances de l'enseignement supérieur et de la recherche

Vous voulez construire un vrai dialogue social ?



REJOIGNEZ LA CFE-CGC

CFE - CGC, NOTRE ADN, VOUS DÉFENDRE



Sur le plan local : dans des instances des universités et des grands établissements comme le Comité social d'administration (CSA), le Conseil d'administration, le Conseil scientifique, les Commissions paritaires d'établissements (CPE), les Commissions consultatives paritaires (CCP).

Sur le plan national : au Conseil national des universités (CNU), au CAES du CNRS.

Sur le plan national au titre de la CFE-CGC : au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), au Conseil supérieur de la Fonction publique d'État (CSFPE).

QU'EST-CE QUE LE SNIRS ?

Des valeurs, des principes d'action

Neutralité, objectivité, pragmatisme, indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques et des directions des établissements

Choix du dialogue social, de la négociation et de la recherche du compromis au bénéfice de l'intérêt général

Au service de toutes les catégories de personnels, titulaires et contractuels

Défense d'un enseignement supérieur et d'une recherche de qualité, des libertés académiques et de la collégialité universitaire

Défense du statut national des personnels titulaires

Des revendications

Un plan pluriannuel de revalorisation des traitements et des primes, une réelle négociation sur les grilles indiciaires, la prise en compte de l'ensemble des régimes indemnitaires dans le calcul de la retraite

L'accroissement du financement pérenne de la recherche pour les EPST et pour les EPSCP, accompagné d'une simplification administrative du quotidien de nos établissements

Une nouvelle politique des ressources humaines : réforme des procédures de recrutement et de promotion pour plus de transparence et d'équité, choc d'attractivité en faveur des métiers de l'ESR, cadre de gestion offrant des garanties aux agents contractuels (carrière, rémunération etc.)

Un soutien spécifique aux chercheurs et enseignants-chercheurs en début de carrière (dotation abondée par les préciputs ANR versés aux établissements)